Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260605-DEL2693-DE

Séance du Conseil municipal du 05 juin 2026

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	28	6	1

Affichage : 08 juin 2026

Secrétaire de séance : **Lawrence LOONTJENS**

L'an deux mille vingt six, le 05 juin à 19 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 07 mai 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence, de Monsieur Pierre LE BÉLENGER, 1er Adjoint au Maire.

Étaient présents :
Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Frédéric BERNARD, Anita BOUET, Bruno BOURDIN, Jacques CARLION, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Rachel DA SILVA, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK,Antonio DIAS, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Marie-Christine MIGALI, Martine MILLEPIED, Stéphane MOUSSET, Christophe PISTILLI, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX, Ahmed TAOUSSI.

Étaient représentés :
Gaëtan AUPECLE donne pouvoir Brigitte COCARD, Toufik DRIF donne pouvoir à Maryvonne ROUX,Yannick LE ROUX donne pouvoir à Pierre LE BÉLENGER, Fabienne MOINDROT donne pouvoir à Lawrence LOONTJENS, Frédéric NOBLE donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Elie-Yonah RICOU donne pouvoir à Rachel DA SILVA.

Était absent :
Delphine CHAUVIET.

DEL26/93 – ÉLECTION SÉNATORIALE 2026 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLÉANTS

Rapporteur : Pierre LE BÉLENGER

Vu le code électoral, notamment ses articles L.276, L.280, L.284 à L.293 et R.131 à R.148,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2113-8, L.2121-2, L.2121-15 et suivants et L.2122-17,

Vu la loi n°2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260605-DEL2693-DE

Considérant que les conseillers municipaux sont convoqués le vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués, délégués suppléants et délégués supplémentaires pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026 qui permettra de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs dans les départements de la série 2 à laquelle appartient le département du Cher,

Vu l'arrêté n°2026-0616 du 20 mai 2026 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués suppléants et de délégués supplémentaires à élire par les conseils municipaux pour l'élection des membres du collège sénatorial,

Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués (hors délégués de droit), les délégués supplémentaires le cas échéant et les délégués suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire, complète ou incomplète, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du Maire, les premiers élus étant délégués (ou délégués supplémentaires) et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur ordre de présentation sur la liste,

Considérant que l'élection se fait sans débat, au scrutin secret,

Considérant que trois listes ont été déposées,

Liste n°1 de candidats déposée par :

- Monsieur Sébastien LEVAVASSEUR

Liste n°2 de candidats déposée par :

- Monsieur François DUMON

Liste n°3 de candidats déposée par :

- Monsieur Aurélien PERRINNET

Résultats du vote :

Nombre de conseillers présents ou représentés à l'appel	34
Nombre de conseillers présents ou représentés à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	34
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du Code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	34

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260605-DEL2693-DE

Les résultats sont :

- La liste menée par Sébastien LEVAVASSEUR : Nombre de suffrages obtenus : 25
- La liste menée par François DUMON : Nombre de suffrages obtenus : 7
- La liste menée par Aurélien PERRINNET : Nombre de suffrages obtenus : 2

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son président,

Après avoir procédé au vote à scrutin secret et au dépouillement, dont le procès verbal est annexé,

PROCLAME

- Sont désignés suppléants pour les élections sénatoriales 2026 :
 - Sept suppléants de la liste menée par Sébastien LEVAVASSEUR

- LEVAVASSEUR Sébastien
- COPPIN Marie-Claire
- MOREAU Hubert
- BICHLER Isabelle
- PREUD'HOMME Michel
- DAUDU Claudine
- HOUSSARD Jean

 - Deux suppléants de la liste menée par François DUMON

- DUMON François
- OLLIVIER Corinne

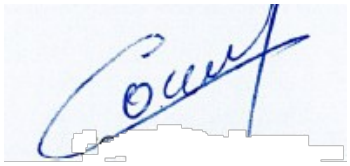
 - Zéro suppléant de la liste menée par Aurélien PERRINNET

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Pour le Maire absent,
Par délégation,
La 2ème Adjoint au Maire,





Lawrence LOONTJENS

Brigitte COCARD

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260605-DEL2693-DE

Séance du Conseil municipal du 05 juin 2026

Publication sur le site internet le 08 juin 2026